



## Reconversion ou promotion par l'alternance (Pro-A)

### Cadre spécifique pour votre branche professionnelle

#### ➤ Durée du contrat – possibilité jusqu'à 12 mois

Le dispositif Pro-A s'étend sur une durée comprise entre 6 et 12 mois.

 [Article 2 - Accord du 12 décembre 2019 relatif à la mise en œuvre de la reconversion ou promotion par alternance \(Pro-A\)](#)

#### ➤ Durée de l'action de formation – possibilité jusqu'à 50%

Cette durée pourra être portée à 50 % lorsque l'action de formation l'exige pour atteindre les compétences visées.

 [Article 2 - Accord du 12 décembre 2019 relatif à la mise en œuvre de la reconversion ou promotion par alternance \(Pro-A\)](#)

#### ➤ Possibilité de prendre en charge les salaires - oui

Les critères de prise en charge (**éventuellement les salaires et frais annexes**) pour ce dispositif seront décidés par la section paritaire professionnelle (SPP), et, le cas échéant, par la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) de la branche.

 [Article 2 - Accord du 12 décembre 2019 relatif à la mise en œuvre de la reconversion ou promotion par alternance \(Pro-A\)](#)